

# LA HAUTE-MEUSE...

## transparente

Bulletin d'information • n°65 • Septembre 2011



## Sommaire

### Actualité

- p. 2 : Journée d'étude  
« massifs d'escalade et permis »
- p. 3 : Des cours d'eau plus propres  
grâce au projet Wallo'Net III
- p. 4 : Mise en place de crapauds à  
Maillen (Assesse)
- p. 4 : Vers une libre circulation des  
poissons sur l'Eau Noire

### Agenda

- p. 5 : Le 08/10 à Flavion -  
Visite guidée au fil de l'eau :  
la rivière dans tous ses états
- p. 5 : Du 08/10 au 23/10 -  
Quinzaine de la Nature à  
Namur : focus sur les activités  
« Eau »

### Synthèse

- p. 6 : Prévention et code de conduite  
sur les plantes invasives

Dans le cadre du programme Wallo'Net III, le Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) a pu bénéficier d'aides régionales et fédérales qui ont permis le recrutement de 3 ouvriers. Il s'agit d'une réelle opportunité pour améliorer la propreté de nos cours d'eau. Création d'emplois et qualité de notre environnement, voilà une équation qui me réjouit.

Fortement sensibilisé par la gestion des plantes invasives, je suis aussi très heureux d'apprendre que la gestion de certaines plantes (balsamine de l'Himalaya et berce du Caucase) sera intégrée dans le programme 2012 de cette équipe d'ouvriers (en juin et juillet, période propice pour la gestion), moyennant leur formation préalable par la Cellule de coordination du CRHM.

Sur cette thématique, la signature du code de conduite sur les plantes invasives ce 21 septembre à Gembloux par les professionnels de l'horticulture mais aussi des communes, constitue un pas supplémentaire pour gérer cette problématique dans son ensemble. Un article synthétique est consacré à cette thématique en fin de bulletin.

D'autres dossiers et un agenda varié sont aussi à découvrir (Quinzaine de la nature à Namur, visite guidée au fil de l'eau à Flavion, mise en place de crapauducs sur la commune d'Assesse, libre circulation des poissons sur l'Eau Noire...). Je vous en souhaite une bonne lecture.

Jean-Marc Van Espen, Président du CRHM

## ActUalité

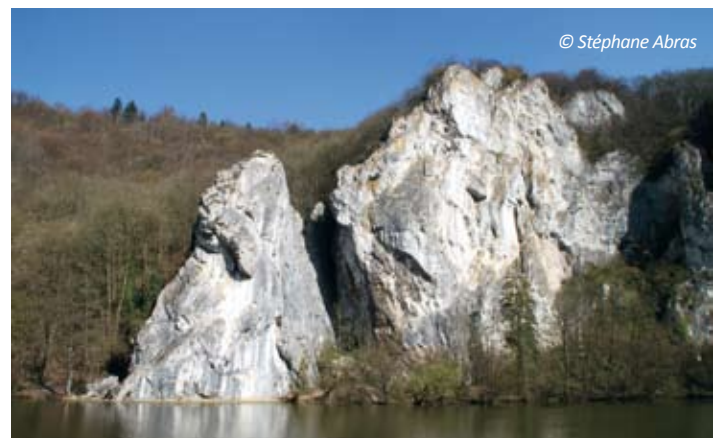
### JOURNÉE D'ÉTUDE « MASSIFS D'ESCALADE ET PERMIS »

La Meuse et quelques-uns de ses affluents sont bordés de massifs rocheux dont plusieurs sont utilisés pour l'escalade. Le Club Alpin Belge (CAB) et la Klim-en Bergsportfederatie (KBF) en sont les deux principaux gestionnaires. Ces deux fédérations d'alpinisme ont organisé ce 22 septembre 2011 une journée d'étude sur le thème des permis nécessaires à l'aménagement et l'exploitation écologique d'un site naturel d'escalade.

Le but de cette journée était de mettre en évidence les différents points de vue, d'en comprendre les motivations et impacts réciproques et d'initier la discussion permettant de les concilier.

A Anseremme, plus de 45 personnes étaient présentes pour participer à cette séance. Après les mots d'introduction de Richard Fournaux, Bourgmestre de Dinant, et de Christian Noiret, Député régional et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, 5 exposés ont été présentés aux participants. La Cellule de coordination a illustré les différents massifs de la Haute-Meuse et les actions déjà menées dans le cadre du Contrat de rivière par le CAB et la KBF. L'évolution du contexte légal a été expliquée par Benoît Gervasoni, Attaché à la DGATLP. Ensuite, Didier Marchal, Attaché au DNF, a mis en évidence les impacts possibles de l'escalade sur le milieu naturel. Une équipe de Natagora a présenté le projet Life « Hélianthème » qui se charge de restaurer des pelouses rupicoles aux sommets des massifs d'escalade. Enfin, le CAB et la KBF ont illustrés les aménagements réalisés sur quelques-uns de leurs massifs.

La discussion qui s'en est suivie a permis d'éclaircir quelques points liés à la législation et de cerner les exigences de l'Administration régional quant au contenu des demandes de permis à introduire. Les problèmes liés au parking, aux poubelles et à la sensibilisation des grimpeurs ont aussi été abordés. C'est le Président du CRHM, Jean-Marc Van Espen, qui a clôturé cette journée et remercié l'ensemble des intervenants.



## DES COURS D'EAU PLUS PROPRES GRÂCE AU PROJET WALLO'NET III

Le programme Wallo'Net III autorise depuis cette année les 3 Contrats de rivière wallons qui en ont fait la demande, d'engager des ouvriers (sous statut PTP) dont la mission première sera le ramassage des déchets anthropiques situés dans le lit et le long des berges des cours d'eau, les chemins de halage, les étangs, les zones humides et les sites karstiques.

L'ensemble des communes partenaires du CRHM a été interrogé en 2008 et 7 d'entre elles ont confirmé leur adhésion au programme en 2011 : Andenne, Assesse, Ciney, Hamois, Onhaye, Profondeville et Yvoir.



Lancement du projet début août le long du Bocq en présence des autorités communales d'Yvoir et du Président du CRHM



Au-delà de l'aspect curatif, le programme Wallo'Net III a aussi pour objet de conscientiser les riverains à la problématique des déchets le long des cours d'eau

Ce projet, initié par le Ministre Lutgen en 2008 et approuvé en mai 2010, a été accepté par le Ministre Antoine en avril 2011. Une notification officielle du SPW en mai 2011 a permis au Conseil d'administration et à la Cellule de coordination du CRHM de mettre le projet réellement en route.

Dans ce cadre, une convention entre le CRHM et les communes a été ratifiée en juin et juillet 2011 par les 7 Conseils communaux, ce qui a permis aux ouvriers recrutés de débiter leur travail dès le 1er août de cette année.

En pratique, une implication forte des communes est indispensable pour assurer l'encadrement journalier des ouvriers. Dès lors, une clé de répartition des jours de travail a été définie par la Cellule de coordination avec les chefs des travaux des 7 communes.

Outre son aspect environnemental, le programme Wallo'Net III vise aussi clairement à offrir un emploi « tremplin » à des personnes sans emploi depuis plus de deux ans. Les aides fédérales et régionales permettent de couvrir une grande partie des frais de personnel liés à l'engagement de cette équipe, le financement complémentaire étant pris en charge par le CRHM. Des formations seront aussi suivies par les ouvriers.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du projet.



Les 3 ouvriers engagés par le CRHM sont alternativement mis à disposition des communes d'Andenne, Assesse, Ciney, Hamois, Onhaye, Profondeville et Yvoir. La durée du projet est fixée à deux ans

## MISE EN PLACE DE CRAPAUDUCS À MAILLEN (ASSESE)

Les deux premiers crapauducs du territoire de la Haute-Meuse ont été inaugurés le mercredi 10 août 2011 à Crupet en présence du Secrétaire d'Etat Philippe Courard, des représentants communaux d'Assesse et d'Yvoir et des maîtres d'œuvre du chantier.

Ces deux crapauducs ont été placés dans le cadre de la réfection de la route entre les villages de Mont et de Crupet, en contre-bas du Château de Ronchinne où une importante migration de batraciens est constatée chaque année vers l'étang du domaine. Au début du printemps, ce sont jusqu'à 7000 batraciens qui doivent traverser cette route pour atteindre leur site de reproduction. Le nombre de crapauds et grenouilles écrasés par les véhicules circulant sur cette voirie étant parfois conséquent, le placement de ce tunnel permettra à cette population de batraciens d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

C'est lors d'un comité local du Bocq en février 2010 que cette idée de placement de crapauducs a été lancée par les partenaires du CRHM. Les représentants de la Commune d'Assesse se sont immédiatement positionnés favorablement au financement de ces structures dans le cadre de la réfection globale des 3 km de route entre Mont et Crupet. Après étude des contraintes techniques et validation, ce sont 2 crapauducs qui ont été placés en novembre 2010 par l'Inasep.

Afin d'optimiser l'utilisation de ces 2 tunnels à batraciens, il sera maintenant nécessaire d'aménager leur entrée et leur sortie afin de guider au mieux les amphibiens vers leur site de migration. La Cellule de coordination du CRHM travaillera prochainement en concertation avec la Commune d'Assesse, l'asbl Natagora et les propriétaires des deux terrains jouxtant la route à Ronchinne pour envisager cet aménagement.



Inauguration du projet-pilote relatif à la réhabilitation de la voirie - Zoom sur un des deux crapauducs installés - Jeune crapaud en migration

## VERS UNE LIBRE CIRCULATION DES POISSONS SUR L'EAU NOIRE

Le SPW-Direction des cours d'eau non navigables (DCENN) de Namur a présenté son projet d'installation de passes à poissons sur les barrages de l'Eau Noire lors de la réunion du Comité local de concertation des Eaux Blanche, Noire et de l'Oise du 23 juin dernier.

Sept barrages font l'objet d'un projet d'aménagement en vue de permettre le franchissement de ces obstacles par les poissons :



Le barrage de Nismes sera équipé d'une passe à poissons (passe à bassins) au cours de l'année prochaine

deux à Nismes, un à Petigny, un au Domaine Saint Roch à Couvin, deux au centre de Couvin et un au Moulin de la Foulerie. La DCENN a fait appel à différents bureaux d'études pour proposer des projets qui envisagent soit la suppression du barrage, soit la création d'une rampe rugueuse, soit la création d'une rivière de contournement ou encore la réalisation d'une passe technique.

Un bureau allemand a été sélectionné pour développer les propositions. Deux projets ont actuellement été acceptés pour être financés par le Fond européen de la Pêche, l'un à Nismes (près de l'église), l'autre au Domaine Saint Roch. Ces deux chantiers devraient être réalisés en 2012. Une solution est en cours d'étude pour les autres barrages. A terme, l'objectif est de permettre la libre circulation des poissons sur un tronçon continu de l'Eau Noire partant de l'amont de Couvin jusqu'au Viroin qui lui-même ne comporte pas d'obstacle infranchissable.

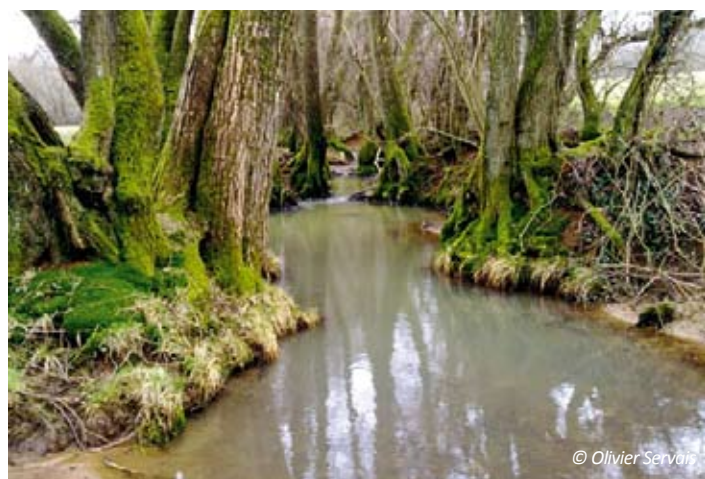
Louis-Michel PETIAU  
Premier ingénieur-Chef de District

SPW – DGARNE - Département Ruralité et Cours d'Eau  
Direction des Cours d'Eau non navigables  
Service extérieur - District de Namur

## LE 08/10 À FLAVION - VISITE GUIDÉE AU FIL DE L'EAU : LA RIVIÈRE DANS TOUS SES ÉTATS

Source d'abreuvement pour le bétail, terrain de jeux pour les enfants ou de loisir pour les pêcheurs, la rivière et ses abords constituent également souvent un des derniers refuges pour la faune et la flore sauvage au cœur de nos villages. A travers divers témoignages de terrain présentés le long du ruisseau de Flavion (botaniste, agriculteur, pêcheur...), sur les multiples facettes de la rivière, les droits et devoirs des riverains, les bonnes pratiques pour les agriculteurs et les pêcheurs seront abordés.

Cette activité est proposée dans le cadre du festival 100% rural « Ça vous botte ! » Une initiative du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse, en collaboration avec la Cellule de coordination du Contrat de rivière Haute-Meuse.



### Infos pratiques

Horaires : départ le samedi 08 octobre à 9h  
 Lieu : Place de Flavion – 5620 Flavion (Florennes)  
 Petit déjeuner sur place. Prévoir des bottes  
 D'autres activités sont aussi prévues toute la journée  
 Infos : 071 32 36 60 - [www.cavousbotte.be](http://www.cavousbotte.be)

## DU 08/10 AU 23/10 - QUINZAINE DE LA NATURE À NAMUR : FOCUS SUR LES ACTIVITÉS « EAU »

Date	Objet de la sortie-nature	Lieu de rendez-vous	Équipement	Informations pratiques
Samedi 15/10 14h00 à 17h00	Promenade naturaliste à Dave (6 km) : la Meuse, l'île de Dave, les Rochers du Néviau avec points de vues, la nature en automne (champignons, oiseaux, fruits, ...), pilotage par DNF et Club Alpin	Devant l'église de Dave Parking : près de la Meuse et Rue de la vieille église GPS : N 50,41509 E 4,88594	Prévoir bottines Pas accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite	Réservation obligatoire auprès du DNF : B. SNOECK (0475/501 070) Infos : B.SNOECK - E.ABTS (0495-708851)
Dimanche 16/10 8h30 à 12h00	Gesves : balade nature avec initiation à la photo nature Thématique : la rivière Barbecue libre à midi (emporter pique-nique)	Carrière d'Inzefonds, parking le long de la chaussée de Gramptinne (à la sortie de Gesves vers Faulx-les-Tombes)	Prévoir son matériel photo et des bottes	Réservation obligatoire auprès du GAL : Valérie GRANDJEAN 083/670 347 (10 places maximum)
Dimanche 16/10 14h00 à 16h00	Gesves : balade familiale le long du Samson et dans le Bois de Gesves Thématique : la forêt	Carrière d'Inzefonds, parking le long de la chaussée de Gramptinne (à la sortie de Gesves vers Faulx-les-Tombes)	Prévoir de bonnes chaussures	Réservation souhaitée auprès du GAL : Valérie GRANDJEAN (083/670 347)
Mercredi 19/10 14h00 à 17h00	Promenade à Rhisnes (La Bruyère) : domaine d'Arthey et environs, la vallée du Houyoux avec observation de la faune-flore et des habitats naturels	Cimetière de Rhisnes (rue de la Falise)	En fonction de la météo, prévoir vêtements de pluie et bottes	Réservation obligatoire auprès du DNF : Benjamin SNOECK (0475/501070 ou 081/715404) ou benjamin.snoeck@spw.wallonie.be
Samedi 22/10 14h00 à 16h00	Promenade nature + «bâches photos» dans le Bois d'Ohey Découverte du Bois d'Ohey et de ses mares	A hauteur du 306, rue Bois d'Ohey (station de pompage INASEP)	Prévoir bottines ou bottes Pas accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite	Réservation souhaitée auprès du GAL : Valérie GRANDJEAN (083/670 347)
Dimanche 23/10 14h00 à 16h00	Promenade «alpinisme et conservation de la nature» aux rochers de Beez Sortie nature organisée conjointement par le Club Alpin Belge et la Ville de Namur	Avenue Reine Elisabeth, parking en face des rochers de Beez (au niveau du port de plaisance)	Chaussures stables Pas accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite	Infos et réservation : 0800/935.62

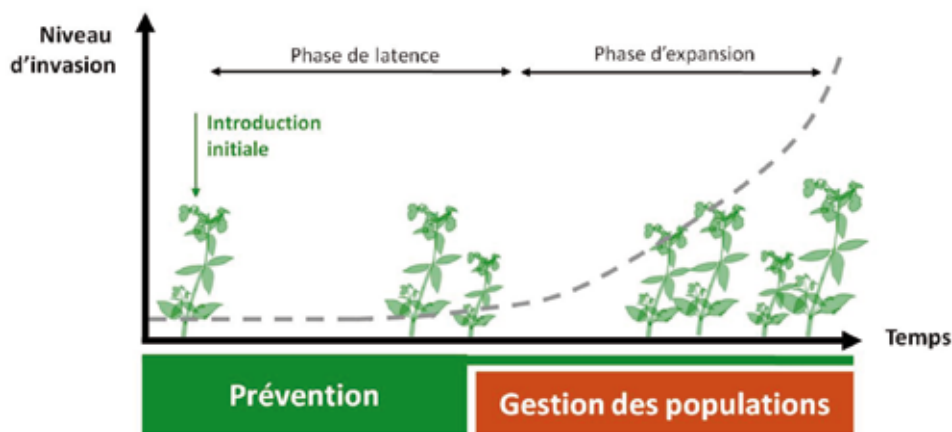
Pour consulter l'ensemble du programme : <http://www.nature-namur.be/>

## PRÉVENTION ET CODE DE CONDUITE SUR LES PLANTES INVASIVES

Prévention et gestion sont deux stratégies pour limiter la dissémination des plantes invasives. La première vise à réduire les risques d'introduction dans l'environnement; la seconde consiste à gérer les populations établies dans la nature. Même si ces deux approches sont complémentaires, il vaut mieux éviter de nouvelles introductions que gérer les plantes dans la nature. C'est plus facile et moins coûteux. Dans cette optique, des codes de conduite peuvent être mis en place au sein de la filière ornementale. C'est précisément ce qui vient d'être développé par le projet AlterIAS. Depuis septembre 2011, un code de conduite belge sur les plantes invasives est disponible.

### La prévention: traiter le problème à sa source

Une stratégie efficace consiste à travailler en amont dans le processus d'invasion en limitant les introductions dans l'environnement. Dans le cas des plantes invasives, les introductions sont multiples et répétées. Des mesures peuvent être facilement prises au niveau des vecteurs d'introductions dus à l'homme, c'est-à-dire (1) les plantations et les ensemencements volontaires, (2) les dépôts de déchets verts et (3) les transports de sols. Il est par contre plus difficile, voire impossible, de contrôler les vecteurs d'introduction accidentels ou les vecteurs de dispersion naturels.



*La prévention est d'autant plus efficace qu'elle intervient tôt dans le processus d'invasion, mais elle est également indispensable tout au long de la dynamique pour les espèces qui font l'objet d'introductions multiples et répétées, comme c'est le cas avec les plantes invasives utilisées pour l'ornement*

*La connaissance des principaux modes d'introduction des plantes invasives par l'homme est un préalable indispensable à connaître, que l'on soit propriétaire privé ou administration publique, si l'on veut limiter leur introduction dans les milieux naturels*



© Mathieu Halford



© Mathieu Halford



© Mathieu Halford

### (1) Les plantations – ensemencements volontaires

*La plupart des plantes invasives ont été introduites volontairement comme plantes ornementales. Encore aujourd'hui, elles sont plantées ou semées dans les parcs et jardins d'où elles peuvent s'échapper et ensuite coloniser les milieux semi-naturels. C'est un des vecteurs de dispersion anthropiques les plus importants.*

### (2) Les dépôts sauvages de déchets verts

*Les déchets verts peuvent contenir des fragments de plantes invasives (graines, fragments de tiges, de racines ou de rhizomes). Les dépôts sauvages constituent à ce titre un deuxième vecteur d'introduction dans l'environnement. Les fragments de plantes invasives peuvent facilement régénérer de nouvelles populations. Il en va de la responsabilité de chacun car les dépôts sauvages sont illégaux.*

### (3) Le transport de sols

*Plusieurs espèces sont disséminées par transport de sols contaminés par des fragments de plantes invasives (rhizomes, stolons, etc.). Lors de travaux de remblais-déblais, des sols contaminés sont déposés et de nouvelles populations apparaissent. Les espèces rhizomateuses sont particulièrement concernées, comme par exemple les renouées asiatiques et les solidages nord-américains.*

Des instruments doivent être rapidement mis en place pour réduire ces risques d'introductions. Pour les espèces introduites via la filière ornementale, deux types d'outils peuvent être développés: **un texte de loi** ou **un Code de conduite**. Une législation peut porter sur l'interdiction d'importation, de commerce ou de plantation. Elle peut être perçue comme contraignante et restrictive. Le second outil est fondé sur la sensibilisation et la responsabilisation tant des professionnels (producteurs, vendeurs) que des consommateurs. Il présente l'avantage d'être plus flexible et plus facile à mettre en place qu'une nouvelle législation. C'est une approche fondée sur la communication et la concertation.

## Qu'est-ce qu'un code de conduite sur les plantes invasives ?



Pour la première fois dans le pays, un code de conduite sur les plantes invasives a été élaboré. Avec un tel outil, la filière ornementale se donne les moyens d'agir de manière préventive. Le code contient plusieurs mesures, dont le retrait du commerce et/ou des plantations de certaines espèces considérées comme hautement dommageables.

Il s'agit d'un document qui préconise l'adoption de bonnes pratiques pour limiter les introductions et la dispersion des plantes invasives dans les parcs, les jardins, les étangs, les pépinières et le long des routes, qui constituent souvent les points de départ des invasions dans les milieux naturels. C'est un outil d'auto-régulation basé sur la sensibilisation, l'éducation et l'adoption volontaire de mesures préventives. Il vise à induire un changement d'attitude concernant l'utilisation des plantes invasives.

## Comment ce code de conduite a-t-il été préparé ?

Le code belge a été préparé à l'initiative du projet AlterIAS, en étroite collaboration avec les professionnels de l'horticulture ornementale et les principales associations et fédérations du secteur vert actives en Belgique. Les mesures proposées résultent d'une consultation à travers des tables-rondes réunissant un échantillon représentatif de la profession horticole, des scientifiques impliqués dans la biologie des invasions et les membres de l'équipe AlterIAS. Le contenu a été approuvé par tous les représentants de la profession horticole ayant participé à la consultation.

## A qui est-il destiné ?

Le code s'adresse à l'ensemble de la filière ornementale. Il peut être adopté par toute personne concernée par l'utilisation des plantes ornementales: professionnels de l'horticulture (horticulteurs et pépiniéristes, communes et services espaces verts, architectes paysagistes, entrepreneurs de jardins, etc.) ou amateurs de jardin (les particuliers). Chacun est libre d'y souscrire.



Présentation et signature du code de conduite 'Plantes invasives' le 21 septembre à Gembloux

## Quelles mesures dans ce code ?

Le code de conduite pour les professionnels contient 5 mesures. Ceux qui souscrivent au code s'engage volontairement à :

1. Se tenir informé de la liste des plantes invasives en Belgique
2. Stopper la vente et/ou la plantation de certaines espèces invasives
3. Diffuser de l'information sur les plantes invasives aux clients ou aux citoyens
4. Promouvoir l'utilisation de plantes alternatives non invasives
5. Participer à la détection précoce

La deuxième mesure porte sur une liste de 28 espèces approuvée à l'unanimité par le secteur horticole. Cette liste représente environ 50 % de l'ensemble des plantes invasives en Belgique. Pour plus détails sur le contenu du code, consultez le site Internet du projet AlterIAS (<http://www.alterias.be>, section 'Code de conduite'). Il y a également un code pour les amateurs de jardins (les particuliers), avec des mesures similaires.

## Plantons autrement

Le code de conduite s'inscrit dans une campagne de sensibilisation intitulée « Plantons autrement ». Cette campagne est accompagnée d'outils de communication qui seront diffusés à travers la Belgique. Tous les professionnels de l'horticulture ayant souscrit au code seront reconnaissables par un logo. Ils afficheront également un poster et distribueront des dépliants pour mieux informer les clients et les citoyens.



Outils de communication associés au code de conduite sur les plantes invasives en Belgique : le logo (à gauche), le dépliant (au milieu) et le poster. Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet du projet AlterIAS.

**Vous aussi, participez ! Faites un geste pour la biodiversité et adoptez le code de conduite sur les plantes invasives sur <http://www.alterias.be> (voir section « Que pouvons-nous faire ? »)**

Ing. M. HALFORD  
Unité Biodiversité & Paysage  
Département Forêts, Nature et Paysage

Université de Liège - Gembloux Agro-Bio Tech (GxABT)  
Passage des Déportés, 2 - 5030 Gembloux  
Tél. : 081 62 22 40  
Fax : 081 61 48 17  
Mail : [mhalford@ulg.ac.be](mailto:mhalford@ulg.ac.be)

Editeur responsable et Coordinateur : **Frédéric Mouchet**  
Coordination adjointe : **Stéphane Abras**  
Secrétariat et gestion administrative : **Bénédicte Stouffs**  
Support technique et inventaires de terrain : **Sébastien Rousselot**

**CONTRAT DE RIVIÈRE  
HAUTE-MEUSE, asbl**  
**Cellule de coordination**

Rue Lelièvre 6 – 5000 Namur  
Tel : 081 77 67 32 – Fax : 081 77 69 05  
E-mail : [contact@crhm.be](mailto:contact@crhm.be)



Imprimé sur papier recyclé par  
l'Imprimerie Doneux de Mettet.  
Tirage 4.000 exemplaires.

Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi  
à une amie, un ami, des voisins...

**A ne remplir que si vous ne recevez pas encore  
le bulletin ou en cas de changement d'adresse :**

- Nouvel abonnement (gratuit)  
 Changement d'adresse  
 Ne souhaite plus recevoir le bulletin d'information

Nom : .....

Prénom : .....

Institution / Entreprise : .....

Adresse complète : .....

Tél : .....

Fax : .....

E-mail : .....

Site internet : .....

A renvoyer au CRHM par fax (au 081 77 69 05)  
par courrier (Rue Lelièvre 6 – 5000 Namur)  
ou par mail : [contact@crhm.be](mailto:contact@crhm.be)



Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, la Province de Namur et les communes partenaires du Contrat de rivière : Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohay, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Photo de couverture : L'Eau Noire en amont de Couvin (© Denis\_Hardy)

Le Comité de rivière du CRHM est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

**Acteurs locaux**

Animation gelbressoise asbl, Association pour la découverte de la Nature asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, CAR-N asbl, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Chambre du Commerce et d'Industrie de la Province Namur, Ciney environnement, Club Alpin Belge (aile francophone) (CAB), Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission provinciale piscicole de Namur, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Faculté universitaire Notre-Dame de la Paix (FUNDP), Fédération belge de Batellerie, Fédération de pêche de la Semois namuroise, Fédération des Industries Extractives, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique de l'Entre Sambre et Meuse (FHESM), Fédération halieutique de la Haute-Meuse namuroise (FHHMN), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de la Haute-Meuse, Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klim-en bergsportfederatie (KBF), La Fario asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, La Maison du tourisme du Pays de Namur, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les Naturalistes de la Haute-Lesse asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Pays de la Moline asbl, Perles de la Meuse asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Sagrex sa, Société wallonne des Eaux (SWDE), Syndicat d'initiative de la Vallée du Samson, Union belge de Spéléologie (UBS), Virelles-Nature, Vivaqua.

**Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs**

SPW - Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) : Département de la Nature et des Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).  
SPW - Direction Générale de la Mobilité et des Voies Hydrauliques (DGO2) : Département des Voies hydrauliques de Namur (DVHN), Service d'études hydrologiques (SETHY).  
SPW - Direction Générale des Routes et Bâtiments (DGO1) : Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes de Namur.  
SPW-Commissariat Général au Tourisme, SPW-Département de la Géomatique.  
Ministère de la Défense nationale, Zone de Police de la Haute Meuse.  
Commission consultative de l'Eau, CCTAM de Dinant, CCATM de Gesves, CCATM de Namur, CCATM de Profondeville.

**Pouvoirs locaux**

Province de Namur : Conseil provincial, Administration des Services techniques et de l'Environnement, Fédération du Tourisme.

Administrations communales de Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohay, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.